Les actes et/ou prestations courantes non concernées par le tarif réglementé

Honoraires droit des successions

► pour le règlement des factures, forfait de 60,00 € TTC d'une à cinq factures, le règlement des factures supplémentaires étant facturé à 18,00 € TTC.

► pour chaque procuration sous signatures privées établie à l'effet de parvenir à la signature et/ou au dépôt du ou des actes et/ou formalités indispensables au règlement du dossier de succession, un montant de DIX-HUIT EUROS (18,00 EUR) TTC.

► pour les répartitions de compte sous seing sur l'actif brut réparti, les frais correspondants à cette mission s'élèvent à la somme de 1 % TTC de l'actif brut avec un minimum de perception de 600,00 € TTC.

► pour les frais de déblocage de l'ensemble des comptes bancaires dépendant de la succession, les frais s'élèvent à la somme de 78,00 € TTC par organisme bancaire.

► les frais de résiliation des abonnements (électricité, gaz, eau, assurance habitation…) s'élèvent à la somme de 54,00 € TTC par résiliation.

Honoraires testament olographe

► Le coût d'un testament olographe (modèle de testament/dépôt au fichier central DDV, conservation…) est de 120 € TTC.

Honoraires estimation immobilière

► pour l'évaluation de biens immobiliers bâtis, un montant 252,00 € TTC

► pour l'évaluation de biens immobiliers non bâtis, un montant de 20,00 TTC par immeuble et par matrice cadastrale.

Honoraires de recherche de locataires

► Les honoraires de recherche de locataire sont fixés à un mois de loyer hors taxes.

Honoraires de négociation immobilière

► Les honoraires de négociation immobilière : 6,20 % TTC avec un minimum de 4.000,00 € TTC.

Honoraires bail commercial et renouvellement

► Les honoraires de rédaction de bail commercial et/ou renouvellement sont fixés à un mois de loyer hors taxes avec un minimum de 1.200,00 € TTC outre les débours et autres frais éventuellement dus.

Honoraires de cession de parts sociales

► Les honoraires de cession de parts sociales sont fixés à 1,8 % du prix de cession avec un minimum de 1.200,00 € TTC, outre les débours et frais qui seraient éventuellement dus auprès des différentes administrations, greffe, annonce légale à publier ou l'enregistrement éventuel de l'acte.

Honoraires mise à jour de statuts de société

► Les mise à jour de statuts sont fixés à 840,00 € TTC, outre les débours et frais qui seraient éventuellement dus auprès des différentes administrations, greffe, annonce légale à publier ou l'enregistrement éventuel de l'acte.

Honoraires rédaction de statuts de société

► Les honoraires de rédaction de statuts d'une société civile immobilière sont fixés à la somme de 1.500,00 € TTC.

► Les honoraires de rédaction de statuts de société autres qu'une société civile immobilière sont fixés à la somme de 2.500,00 € TTC.

Taux horaire des honoraires non tarifés

► Le taux horaire est fixé la somme de 180,00 € TTC.

Honoraires de dépôt d'acte non tarifé

► Les honoraires sont fixés à la somme de 480,00 € TTC.

Honoraires requête au juge

► Les honoraires sont fixés à la somme de 180,00 € TTC.

Honoraires rédaction compromis de vente

► Les honoraires de rédaction de compromis de vente sont fixés à la somme de 300,00 € TTC.